



25 mars 2015

Ouvrez bien l'œil sur les affichages de postes

Un atout n'est pas une exigence

Les « atouts » mentionnés dans les exigences - par exemple : « *détenir un diplôme universitaire de 2^e cycle... serait un atout.* » - ne peuvent être pris en compte pour déterminer si une personne répond ou non aux exigences du poste. Les « atouts » peuvent toutefois être examinés lors du choix du candidat le plus compétent parmi ceux et celles qui répondent le mieux aux exigences. Vous ne détenez pas un de ces fameux « atouts » ? Ne vous empêchez pas de poser votre candidature pour cela.

Une des exigences vous semble vraiment trop spécifique ?

Lorsque vous voyez des exigences très spécifiques associées à des logiciels propres à Hydro-Québec - par exemple, *la connaissance des systèmes d'information de la VPEI dédiés à la maintenance du réseau de transport* - ne vous empêchez pas de poser votre candidature pour cette raison. Bien souvent, lorsque le poste est affiché à l'externe, cette exigence disparaît. Il en va de même lorsqu'il s'agit de « connaissance de l'entreprise ou des activités d'une division ». Des exigences comme celles-là sont retirées des affichages à l'externe.

Modification des affichages en cours

Lors de la validation des affichages, nous nous assurons que les descriptifs et les exigences académiques et d'expérience sont bien ceux qui ont été évalués. Nous validons le nombre et la pertinence des compétences comportementales en fonction du niveau du poste. Et pour les autres exigences, nous tentons de déterminer si elles sont pertinentes et en relation avec le poste. Cette vigie peut donner lieu à des modifications et à des prolongations d'affichage.

Dans la boucle d'affichage en cours, il y a justement des modifications et des prolongations pour les numéros d'affichage suivants :

Modifiés seulement

16473 Coordonnateur(trice) Gest. contr. héb.
18783 Conseiller(ère) Gestion de projets I
18885 Conseiller(ère) Obligations Rel. d'aff.
18902 Conseiller(ère) Compt. fin. et gest. III

Modifiés et prolongés

16302 Conseiller(ère) Planif. des effectifs
18424 Conseiller(ère) Gest. inform. docum. III
18527 Coordonnateur(trice) Gest. contr. adm.
19082 Conseiller(ère) Planif. des effectifs

Vous ne recevrez pas d'avis de modification de la part de l'employeur, alors ouvrez bien l'œil si l'un de ces postes vous intéresse et n'hésitez pas à communiquer avec votre directeur syndical si vous avez des questions.